

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 19 (6 procurations)

L'an 2023, le 27 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Mme Julie ROJDA a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 21 mars 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. Bruno LEFEBVRE	Mme Ellia FONTAINE
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Véronique BRUDER	Mme Séverine RAMSEYER
M. Claude WEIL	Mme Sonia JEHL	M. Frédéric BARTHE
Mme Nathalie GARBACIAK (arrivée au point Compte de gestion 2022)	M. Christian SITTLER	Mme Elsa ESTREICHER
M. Jean Jacques KNOPF	M. Eric LACHMANN	M. Martin GUNDELACH
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Julie ROJDA	Mme Chantal WINTZ
	M. Eric HELBLING	

Membres absents excusés : M. François LARDINAIS (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), M. Antony REIFF (procuration à Mme Séverine RAMSEYER), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Elodie PAULUS (procuration à Mme Julie ROJDA), M. Philippe WETZEL, M. Richard BAUMERT (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), Mme Caroline RUDOLF (procuration à M. Claude WEIL) et M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM28/04/2023 Autorisation de programme

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, spécifie que la délibération relative au règlement budgétaire et financier de la Ville prise en amont de la séance prévoit la possibilité de créer des autorisations de programmes (AP).

Les AP définissent l'évaluation financière globale du projet et permettent une gestion des dépenses sur plusieurs exercices à travers un échéancier de crédits de paiement (CP) représentant la répartition des dépenses prévisionnelles sur plusieurs exercices.

Ce dispositif est adapté à la gestion budgétaire d'un investissement tel que le projet de nouveau complexe culturel polyvalent dont les dépenses vont s'étaler sur plusieurs années. Il évite ainsi de devoir prévoir au budget 2023 le montant total des dépenses afférentes à ce projet.

En conséquence,

vu la délibération 04.01.2023 du 30 janvier 2023 portant approbation de l'avant-projet définitif du complexe culturel polyvalent et de son enveloppe financière,

entendu les explications de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,

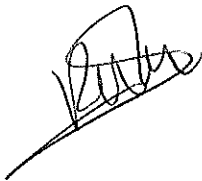
après en avoir délibéré,

décide de :

- approuver l'autorisation de programme « complexe culturel polyvalent » pour un montant de 7 452 000 € TTC, soit 6 210 000 € HT,
- approuver l'ouverture des crédits de paiement suivants :
 - o 2023 : 2 711 000 €
 - o 2024 : 3 500 000 €
 - o 2025 : 1 241 000 €
- autoriser M. le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Julie ROJDA.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

